

Clause de voie parée et pacte commissaire

Par **Levi**, le **13/03/2016** à **03:46**

Bonsoir,

Quelqu'un pourrait-il m'apporter ses lumières sur la différence entre la clause de voie parée (interdite) et le pacte commissaire (autorisé) en matière d'hypothèque ? Les différences s'agissant de la forme de leur constitution en pratique, des effets divergents et des raisons qui expliquent que l'un demeure illicite tandis que l'autre est permis depuis l'ordonnance de 2006.

Merci d'avance.

Par **FaraM2**, le **03/08/2024** à **03:56**

Je suis étudiant en Master droit privé fondamental à l'université général lansana de sonfonia Conakry .

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/08/2024** à **09:32**

Bonjour Faram

Enchanté ! Mais il aurait été mieux de créer un sujet pour faire votre présentation ?